



Commune de CHICHEE

Département de l'Yonne



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Maire | Monsieur Franck LAROCHE | 11 avril 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc.)

POUR LA COMMUNE DE CHICHEE

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Pour 2023 les dépenses de fonctionnement représentent 385 240,41 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de la salle polyvalente, vente de concessions au cimetière), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Pour 2023 les recettes de fonctionnement représentent 559 653,68 €

(recettes réelles 475 264,72 € + excédent N-1 : 84 388,96 €)

Les dotations versées par l'Etat sont en constantes diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la Dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'Etat aux communes sur les dix dernières années : 2012, 32 150 € ; 2013, 31 552 € ; 2014, 29 097 € ; 2015, 22 171 € ; 2016, 14 408 € ; 2017, 7 006 € ; 2018, 3 740 € ; 2019, 54 €, 2020, 25 € et plus rien depuis 2021

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses investissements sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Vue d'ensemble

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Intitulé	BP/DM 2023	CA 2023	Chapitre	Intitulé	BP/DM 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	184 960,00	100 365,48	013	Atténuation de charges	337,00	1 980,58
012	Charges de personnel	127 873,00	123 741,82	70	Produits des services	29 508,00	34 808,20
014	Atténuation de produits	39 547,00	38 078,00	73	Impôts et taxes	295 421,00	318 070,67
65	Autres charges de gestion courante	54 689,00	53 028,36	74	Dotations et participations	23 070,00	22 477,19
66	Charges financières	7 040,00	7 039,37	75	Autres produits de gestion courante	33 625,00	35 164,08
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00	227,00	76	Produits financiers		3,62
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	740,96		775	Produits des cessions		27 000,00
675	Valeur comptable des immo cédées		62 760,38	7761	Différences sur réalisations		35 760,38
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00		002	Excédent antérieur reporté	84 388,96	
TOTAL		466 349,96	385 540,41	TOTAL		466 349,96	475 264,72

Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances.

La commune compte trois agents titulaires : une secrétaire de mairie (à temps non complet), un agent technique polyvalent (à temps complet), un agent technique (à temps non complet) pour l'entretien de la mairie et de l'école et la restauration scolaire, et un agent contractuel (à temps non complet) pour le périscolaire.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre comprend le dégrèvement de la taxe foncière non bâties pour les jeunes agriculteurs, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs.

Chapitre 66 – Charges financières

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information du comptable.

Les recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comprend les remboursements sur les rémunérations du personnel en cas d'arrêt de travail (maladie, accident, etc.)

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Ce chapitre comprend la vente de concessions au cimetière communal, les redevances d'occupation du domaine public (ENEDIS et Orange), le remboursement des repas (instituteurs et employés communaux), l'indemnité de La Poste (pour l'agence postale communale), divers remboursements.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce sont les taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la compensation de la communauté de communes pour la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations, subventions de participation

Ce chapitre comprend la Dotation de Solidarité Rurale ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments publics).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations (logements, salle des fêtes et terres).

Chapitre 76 – Produits financiers

Ce sont les parts sociales du crédit agricole

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de charges, les cessions d'immobilisations, les libéralités reçues.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2023

Recettes de fonctionnement	475 264,72 €
Dépenses de fonctionnement	- 385 240,41 €
Résultat de l'exercice 2022	<u>90 024,31 €</u>
Excédent reporté 2021	+ 84 388,96 €
	<u>174 413,27 €</u>

Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 174 413,27 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour 2023 les dépenses d'investissement représentent 178 993,74 €

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour 2023 les recettes d'investissement représentent 129 128,27 €

Vue d'ensemble

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Intitulé	BP/DM 2023	CA 2023	Chapitre	Intitulé	BP/DM 2023	CA 2023
001	Déficit antérieur reporté			001	Excédent antérieur reporté	9 296,18	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 371,00	1 370,06	021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	55 463,00	53 412,65	024	Produits des cessions	27 000,00	
20	Immobilisations incorporelles			10	Dotations	18 000,00	20 618,89
21	Immobilisations corporelles	96 081,18	80 098,65	13	Subventions d'investissement	27 151,00	29 045,00
23	Immobilisations en cours			165	Dépôts et cautionnement	2 050,00	
45	Opérations sous mandat	8 352,00	8 352,00	20	Immobilisations incorporelles	11 066,00	
192	Plus ou moins value sur cessions d'immo.		35 760,38	2151	Réseaux de voirie	8 352,00	8 352,00
				21318	Autres bâtiments publics		62 760,38
				45	Opérations sous mandat	8 352,00	8 352,00
TOTAL		161 267,18	178 993,74	TOTAL		161 267,18	129 128,17

Les dépenses

Chapitre 16

Ces charges concernent le capital des emprunts.

Chapitre 21

A ce chapitre ont été payés : le relevage physique de 19 concessions en état d'abandon, les plantations place de la Gare, le four pour la boulangerie, les panneaux "Vigilance citoyenne", l'alimentation en eau et électricité du hangar communal et du local des boulistes, achat d'une nouvelle remorque et d'un désherbeur thermique, d'une armoire froide pour la salle polyvalente et d'outillage.

Les recettes

Chapitre 10

Ce chapitre comprend le versement du Fonds de Compensation de la TVA 2022.

Chapitre 13

A ce chapitre a été versée la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sollicitée pour l'achat du four de la boulangerie. Quant au fonds de concours octroyé par la communauté de communes d'un montant de 5 533 € il sera encaissé en 2024.

Récapitulatif du résultat comptable de l'exercice 2023

Fonctionnement		Investissement		Résultat de clôture de l'exercice 2023
Recettes exercice	475 264,72	Recettes exercice	129 128,27	
Dépenses exercice	385 240,41	Dépenses exercice	178 993,74	
Résultat exercice 2023	90 024,31	Résultat exercice 2023	-49 865,47	
Résultat de clôture exercice 2022	84 388,96	Résultat de clôture exercice 2022	9 296,18	
		Restes à réaliser (recettes)	5 533,00	
Résultat de clôture 2023	174 413,27	Résultat de clôture 2023	-35 036,29	139 376,98

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2023 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des éventuels restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2024.

Profil d'extinction de la dette

Dette initiale en cours d'extinction : 735 000 €

Réhabilitation de l'ancienne poste (2006) : 150 000 €

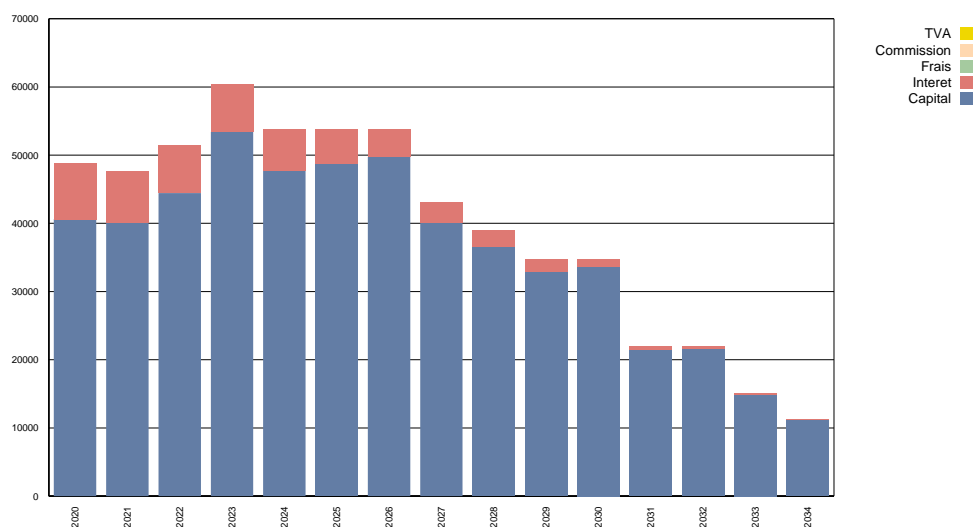
Réhabilitation de l'ancien presbytère (2010/2011) : 180 000 €

Travaux de voirie 2013 : 75 000 €

Travaux de voirie 2018 : 80 000 €

Acquisition bâtiment boulangerie et annexes (2020) : 80 000 €

Travaux de voirie 2022 : 170 000 €



Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios

Niveau de dépenses par habitant

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>385 540,41</u>	1 235,70 €
Nombre d'habitants	312	

Niveau de la fiscalité directe locale

<u>Produit des impositions locales + compensation 3CVT</u>	<u>303 468</u>	972,65 €
Nombre d'habitants	312	

Niveau de la dette : ration de surendettement

<u>Encours de la dette au 31/12</u>	<u>411 943,39</u>	0,87 €
Recettes de fonctionnement	475 264,72	

Endettement par habitant

<u>Encours de la dette au 31/12</u>	<u>411 943,39</u>	1 320,33 €
Nombre d'habitants	312	

Rappel : 2019 : 891,53 €

2020 : 765,38 €

2021 : 889,39 €

2022 : 1 303,61 €

Financement de la charge de la dette

<u>Dépense de fonctionnement + remboursement de la dette (capital)</u>	<u>438 653,06</u>	0,92
Recettes de fonctionnement	475 264,72	